

## Développement du Pôle Santé Jean Minjot et de la zone d'activités Besançon-François - Engagement de la concertation préalable d'opération de ZAC

**M. l'Adjoint ANTONY, Rapporteur :** Le Conseil Municipal a approuvé, dans sa séance du 12 décembre 1994, les orientations d'aménagement de ce secteur consistant :

- 1 - au développement du secteur hospitalo-universitaire à l'Ouest de l'hôpital actuel ;
- 2 - à la création d'une zone d'habitat entre la route de François et le secteur hospitalier ;
- 3 - à la création d'une zone à dominante d'activité dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest sur les communes de Besançon et François, dans le secteur restant entre la route de François et le chemin de la Dinde.

Il appartient au Conseil Municipal de régler les modalités de concertation préalable de cette opération avant d'établir les dossiers de création et de réalisation des Zones d'Aménagement Concertées.

Les actions suivantes sont proposées :

- mise en place de panneaux d'information sur le site,
- publication dans les journaux locaux,
- information en mairie au service Urbanisme où un registre sera ouvert.

Une information similaire sera conduite par la commune de François pour ce qui concerne les opérations à réaliser sur son territoire, en liaison avec la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à décider le lancement de cette procédure dans les conditions précitées.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Juste pour demander une précision, Monsieur le Maire, le nombre d'habitats prévus sur la zone.

**M. ANTONY :** On ne le sait pas encore puisqu'on lance une consultation préalable avant de lancer la ZAC et c'est au cours du montage de l'opération de ZAC qu'on l'établira.

**M. LE MAIRE :** On connaît quand même la zone ?

**M. ANTONY :** En réalité, le pôle santé concerne trois zones qui sont précisées ici pour une surface globale d'environ 30 hectares. Il y a le pôle santé proprement dit, c'est-à-dire l'hôpital et ce qui sera bientôt l'université pour une dizaine d'hectares, ce n'est pas de la compétence Ville. La deuxième zone, qui sera une ZAC communale appelée «Les Hauts du Chazal» recevra du logement mais, en bordure de la route nationale de Dole, il y aura, j'allais dire le tertiaire de recherche scientifique médicale. Et puis, la troisième zone sera une ZAC intercommunale Besançon-François. Pour répondre précisément à la question, la zone d'habitat concernera une dizaine d'hectares mais pour être tout à fait précis, il y aura là aussi du génie bio-médical.

**M. LE MAIRE :** Les plans peuvent d'ailleurs être vus au Service Urbanisme. A l'occasion, allez-y !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 11 mars 1996.*